



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°3 DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE - LOT N° 3 : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS A VOCATION ADMINISTRATIVE CULTURELLE ET SPORTIVE, PASSE AVEC LA SOCIETE GUY CHALLANCIN

**DÉCISION N° DM-23-282
EN DATE DU 12 JUILLET 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 déléguant Monsieur Régis Tourne, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à la jeunesse et les sports.

VU la décision n° DM-19-483 du 3 décembre 2019 de signer le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ; lot n°3 prestations de nettoyage des bâtiments à vocation administrative culturelle et sportive (notifié le 17/12/2019) ;

VU la décision DM-20-165 en date du 20 août 2020 relative à la signature de l'acte modificatif n°1 au marché de de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ;

VU la décision DM-21-293 en date du 24 août 2021 relative à la signature de l'acte modificatif n°2 du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 06 juillet 2023 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°3 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°3 a pour objet d'acter l'ajout et la suppression des prestations de nettoyage ;

CONSIDÉRANT que l'ajout des prestations représente un montant de 7 327 ,68 € HT et se fera dans le gymnase Georges Serre du 1^{er} mai 2023 au 30 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la suppression des prestations représente un montant de -8 9484,31€ HT et se fera dans l'office du tourisme, le parc municipal des sports et la salle Coste ;

CONSIDÉRANT que le nouveau montant du marché sera en moins-value ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°3 du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ; lot n°3 prestations de nettoyage des bâtiments à vocation

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230712-lmc1H10816H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/07/2023
Date de Publication : 12/07/2023

Compte tenu du montant du présent acte modificatif n°3, le nouveau montant du marché s'élève à :

Montant initial du marché :	Le montant annuel des prestations forfaitaires : Montant HT : 457 324,07 € Montant TTC : 548 788,88 € Les prestations ponctuelles les sur bons de commande seront rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires dans la limite maximum de 15 000 € HT (18 000 € TTC) par an.
Montant de l'acte modificatif n° 1	+3 363,75€ HT
Montant de l'acte modificatif n° 2 Valable du 06/04/21 au 23/04/2021	-1 801,85 €
Montant de l'acte modificatif n°3	-1 656,63€ HT
Nouveau montant du marché	Le montant annuel des prestations forfaitaires : 459 031,19 € HT 550 837, 43€ TTC Les prestations ponctuelles les sur bons de commande seront rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires dans la limite maximum de 30 000 € HT (36 000 € TTC) par an.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE